REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
13/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize-avril,
Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14h00 au domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
21	8 + 6	14
Total des voix : 14		

Date de convocation
31/03/2023

Délibération n°23_04_B3_01

Etaient présents :
6 représentants des communes (*1 voix chacun*) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Antoine FAURE** (Aups) ; **Arlette RUIZ** (Saint Julien le Montagnier) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac-Bellevue) ; **Bernard MAGNAN** (Valensole)

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : *(1 voix chacun) :* **Michèle BIZOT-GASTALDI** : communauté de communes Provence Alpes Verdon ; **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon agglomération)

Ont donné pouvoir : **Jacques ESPITALIER** (Quinson) à Arlette RUIZ ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) à Jean-Pierre HERRIOU ; **Philippe MARANGES** (Castellane) à Bernard CLAP ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) à Michèle BIZOT-GASTALDI ; **Bruno BICHON** (Thorame-basse) à Jean-Marie PAUTRAT ; **Raymonde CARLETTI** (La Martre) à Christophe BIANCHI

Marché de prestation de services saisonniers de transport public routier non urbain de personnes « navette Blanc-Martel »

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,
Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2124-2 et R. 2124-2
Vu la Charte du Parc,
Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon,

Suite à l'évolution du schéma de transport régional, et la suppression de la navette estivale Castellane-Rougon-La Palud à l'issue de la saison 2019, les élus du Parc se sont positionnés pour assurer depuis 2020 un service basé sur une nouvelle organisation (desserte du départ et arrivée du sentier, assurée exclusivement à partir de La Palud-sur-Verdon, mais connectée avec la ligne régionale BV1 depuis Riez ou Castellane) : la navette Blanc-Martel.
Avec environ 17 000 personnes transportées, l'expérimentation menée en 2020 a été une réussite et a montré l'utilité de ce service qui depuis a été poursuivie.

La mise en place du service de transport de la navette Blanc-Martel est liée à une convention de délégation signée avec la Région Sud, qui a été renouvelée en début d'année 2023 pour 4 ans.
Sur la base de cette convention, un appel d'offre en procédure d'appel d'offres ouvert a été lancé le 22/02/2023 pour sélectionner un prestataire qui assurera le service sur 4 années (2023-2026).

Vu le procès-verbal de la Commission d'appel d'offre qui s'est réunie le 6 avril 2023,
Considérant que les crédits sont inscrits au budget annexe Navette des Gorges du Verdon 2023,

Entendu l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Autorisent le Président à signer le marché d'exécution de service saisonnier de transport public routier non urbain de personnes pour 4 ans avec

Entreprise retenue : **AUTOCARS SUMIAN**
Adresse : 19, boulevard du Réal – 13490 JOUQUES
Montant du marché : **Accord-cadre à bons de commandes sans minimum et sans maximum**

- Autorisent le Président à signer toutes modifications ultérieures auxdits marchés ainsi que toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président
Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

REÇU EN PREFECTURE
le 17/04/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-004-250401072-20230413-DEL23_04_B3

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
13/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize-avril,
Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14h00 au domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
21	8 + 6	14
Total des voix : 14		

Date de convocation
31/03/2023

Délibération n°23_04_B3_02

Etaient présents :
6 représentants des communes (*1 voix chacun*) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Antoine FAURE** (Aups) ; **Arlette RUIZ** (Saint Julien le Montagnier) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac-Bellevue) ; **Bernard MAGNAN** (Valensole)

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : *(1 voix chacun) :* **Michèle BIZOT-GASTALDI** : communauté de communes Provence Alpes Verdon ; **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon agglomération)

Ont donné pouvoir : **Jacques ESPITALIER** (Quinson) à Arlette RUIZ ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) à Jean-Pierre HERRIOU ; **Philippe MARANGES** (Castellane) à Bernard CLAP ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) à Michèle BIZOT-GASTALDI ; **Bruno BICHON** (Thorame-basse) à Jean-Marie PAUTRAT ; **Raymonde CARLETTI** (La Martre) à Christophe BIANCHI

Navette Blanc-Martel : tarifs de billetterie pour la saison 2023

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,
Vu la Charte du Parc,
Vu la délibération n° 20_02_CS1_06 du comité syndical en date du 12 février 2020 relative à la mise en place d'une navette Gorges du Verdon / sentier blanc Martel,
Vu la délibération du Bureau n° 23_04_B3_01 en date du 13 avril 2023 par laquelle les membres du Bureau ont attribué le marché de prestation de service de transports routiers non urbain, Navette Blanc Martel

Depuis 2020 saisons, la navette Blanc-Martel est mise en place par le Parc du Verdon. Ce service permet, dans le cadre du Grand Site de France en projet, de transporter les randonneurs pratiquants le sentier Blanc-Martel au départ de La Palud-sur-Verdon. La navette est de plus connectée avec la ligne régionale BV1 depuis Riez ou Castellane.

Pour permettre le lancement du service sur la saison 2023, il est proposé aux membres du Bureau de fixer le montant des tarifs de billettique de la navette.

Entendu l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du Bureau :

- Valident les principes de fonctionnement du service de la navette Blanc-Martel pour la saison 2023, avec un démarrage envisagé pour le 28 avril 2023 et jusqu'au 5 novembre 2023,

- Délibèrent sur les tarifs publics de la navette Blanc Martel pour la saison 2023 tels que suivent :

		Tarif public TTC	TVA Applicable
Billet aller/retour	Tarif adulte	8,5 €	10 %
Billet aller/retour	Tarif enfant jusqu'à 12 ans révolus	5,5 €	10 %
Billet aller simple	Tarif unique	5,5 €	10 %

- Autorisent le Président à signer tout contrat nécessaire à l'encaissement des recettes via le système de réservation et de paiement en ligne ;

- Disent que les recettes correspondantes seront encaissées sur le budget annexe NAVETTE DES GORGES du VERDON 2023 :
  - Soit via le système de réservation et de paiement en ligne et par le biais du système de paiement PAYFIP
  - Soit directement dans le bus dans les conditions prévues au CCTP – article 3 du marché de transport ;

- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la mise en place et au fonctionnement de ce service de navette au titre de la saison 2023.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président
Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

REÇU EN PREFECTURE
le 17/04/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-004-250401072-20230413-DEL23_04_B3

REÇU EN PREFECTURE
le 19/04/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-004-250401072-20230413-DEL23_04_B3

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

13/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize-avril,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14h00 au domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
21	8 + 6	14
Total des voix : 14		

Date de convocation
31/03/2023

Délibération n°23_04_B3_03

Etaient présents :

6 représentants des communes (*1 voix chacun*) *:* **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Antoine FAURE** (Aups) ; **Arlette RUIZ** (Saint Julien le Montagnier) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac-Bellevue) ; **Bernard MAGNAN** (Valensole)

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale *: (1 voix chacun) :* **Michèle BIZOT-GASTALDI** : communauté de communes Provence Alpes Verdon ; **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon agglomération)

Ont donné pouvoir : **Jacques ESPITALIER** (Quinson) à Arlette RUIZ ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) à Jean-Pierre HERRIOU ; **Philippe MARANGES** (Castellane) à Bernard CLAP ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) à Michèle BIZOT-GASTALDI ; **Bruno BICHON** (Thorame-basse) à Jean-Marie PAUTRAT ; **Raymonde CARLETTI** (La Martre) à Christophe BIANCHI

Tarifs des parkings Point Sublime / couloir Samson – saison 2023

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon
Vu la délibération du comité syndical en date du 4 février avril 2021 portant création d'un budget annexe (SPIC) pour la gestion des parkings Point sublime / couloir Samson
Vu la délibération du comité syndical en date du 1er avril 2021 portant création d'une régie de recettes pour l'encaissement des droits de stationnement de ces parkings, modifiée par délibérations du comité syndical du 31 mars 2022 et du 30 mars 2023

Suite aux travaux de requalification menés au Point Sublime / Couloir Samson (commune de Rougon) dans le cadre du Grand Site de France en projet des Gorges du Verdon, le site est géré depuis juin 2021 en saison estivale grâce à un dispositif d'accueil et d'entretien.

En 2023, le dispositif sera reconduit sur les périodes suivantes :

- Site du Point Sublime = du 13 juin au 24 septembre
- Samson = la fermeture de nuit de la zone de stationnement sera gérée sur la même période que le site du Point Sublime et le dispositif saisonnier sera mis en place du 7 juillet au 10 septembre

Sur ces périodes, des agents assureront l'accueil des visiteurs, l'entretien du site, la gestion des équipements…

Pour permettre de financer cette gestion, les stationnements seront payants :

- du **13 juin au 24 septembre** pour le parking du Point Sublime (stationnement grand public de 70 places)
- du **7 juillet au 10 septembre** pour les zones de stationnement de Samson (parking grand public de 70 places et parking de 24 places réservé pour les activités professionnelles de pleine nature)

Il est ainsi proposé aux membres du Bureau de valider les tarifs des zones de stationnement du Point Sublime et de Samson pour la saison 2023 tels que suivent :

REÇU EN PREFECTURE
le 19/04/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-004-250401072-20230413-DEL23_04_B3

TARIFS Parking Point Sublime

Durée de stationnement	Tarifs TTC
Moins de 15 minutes	gratuit
30 minutes	1,50 €
45'	2,00 €
1h	2,50 €
1h15	3,00 €
1h30	3,50 €
1h45	4,00 €
2h	4,50 €
2h15	5,00 €
2h30	5,50 €
2h45	6,00 €
3h	6,50 €
3h15	7,50 €
3h30	8,50 €
3h45	9,50 €
4h	10,50 €

Durée de stationnement	Tarifs TTC
4h15	11,0 €
4h30	12,0 €
4h45	13,0 €
5h	14,0 €
5h15	16,0 €
5h30	18,0 €
5h45	20,0 €
6h	22,0 €
7h	30,0 €
8h	38,0 €
9h	46,0 €
10h	54,0 €
11h	62,0 €
12h	70,0 €
Perte ticket	46 €

TARIFS Parking Samson

Tarifs forfaitaires TTC à la journée		
Type de véhicules	*Tarif journée*	*Tarif arrivée après 16h*
Voiture	**7 €**	**3,50 €**
Moto	**5 €**	**2,50 €**
Camping-car / véhicule aménagé / minibus 9 places	**9 €**	**4,50 €**
Véhicules > 9 places / autres véhicules	**11 €**	**5,50 €**
Stationnement sans ticket	**46 €**	

Tarifs forfaitaires TTC pour la saison 2023	
Abonnement saison grand public (hors activités commerciales)	**14 € / véhicule (macaron)**
Abonnement saison Professionnels accès illimité - journée	**650 € / véhicule (macaron)**

Ces tarifs seront valables uniquement pour la saison touristique 2023.

Entendu l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent les grilles tarifaires des stationnements sur les parkings Point Sublime et Couloir Samson pour la saison 2023 telles que présentées ci-dessus ;
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la mise en place et la gestion de ce service.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président
Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

DEL23_04_B3_03

REÇU EN PREFECTURE
le 19/04/2023
Application agréée E-legalite.com
04_DE-004-250401072-20230413-DEL23_04_B3

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
13/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize-avril,
Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14h00 au domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
21	8 + 6	14
Total des voix : 14		

Date de convocation
31/03/2023

Délibération n°23_04_B3_04

Etaient présents :
6 représentants des communes (*1 voix chacun*) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Antoine FAURE** (Aups) ; **Arlette RUIZ** (Saint Julien le Montagnier) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac-Bellevue) ; **Bernard MAGNAN** (Valensole)

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : *(1 voix chacun) :* **Michèle BIZOT-GASTALDI** : communauté de communes Provence Alpes Verdon ; **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon agglomération)

Ont donné pouvoir : **Jacques ESPITALIER** (Quinson) à Arlette RUIZ ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) à Jean-Pierre HERRIOU ; **Philippe MARANGES** (Castellane) à Bernard CLAP ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) à Michèle BIZOT-GASTALDI ; **Bruno BICHON** (Thorame-basse) à Jean-Marie PAUTRAT ; **Raymonde CARLETTI** (La Martre) à Christophe BIANCHI

Convention de partenariat avec l'Auberge du Point sublime – saison 2023

Le site du Point Sublime a fait l'objet d'un important projet de requalification mené dans le cadre du Grand Site de France en projet des Gorges du Verdon. La première tranche de travaux menée en 2020/2021 a permis de réaliser les zones de stationnements, les cheminements liés, le belvédère…
La deuxième tranche de travaux réalisée en 2022/2023 a permis de finaliser les aménagements du site et notamment la Maison de site (bâtiment d'accueil et d'information, sanitaires, espaces de stockage…).

En l'absence de Maison de site, l'Auberge du Point Sublime a accepté de répondre à différents besoins permettant le bon déroulement des saisons 2021 et 2022 dans le cadre d'une convention de partenariat entre le Parc et l'Auberge. Il est proposé de renouveler celle-ci sur certains aspects et notamment la mise à disposition de zones de stationnements.

La convention de partenariat a pour but de définir les modalités d'organisation de solutions permettant le bon déroulé de la saison 2023 :
- La remise aux gérants de l'Auberge d'une clé de secours de la Maison de site
- La mise à disposition sur un espace dédié sur le parking de l'Auberge d'une dizaine de places de stationnement réservées aux agents du Parc, partenaires ayant besoin d'accéder au site (offices de tourisme…) et aux habitants des villages de La Palud-sur-Verdon et Rougon afin de permettre un stationnement long (de quelques heures à la journée) pour un usage individuel uniquement (pas d'accès pour des activités commerciales). L'accès à cet espace permet notamment de pouvoir proposer aux habitants du secteur un espace de covoiturage sur le secteur du Point Sublime en saison.

L'accès à cette zone de stationnement réservée se fera par une barrière installée par l'Auberge et dont le cadenas sera fourni et géré par le Parc (transmission du code aux personnels pouvant être concernés et aux mairies de La Palud-sur-Verdon et Rougon pour l'information aux habitants et code régulièrement changé).

Cette convention concerne la saison 2023 uniquement. Elle est consentie à titre gratuit par les 2 signataires.

Entendu l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité (Mme Michèle BIZOT GASTALDI n'ayant pas utilisé le pouvoir de Mme Magali STURMA CHAUVEAU, propriétaire de l'auberge, pour ce point de l'ordre du jour) les membres du Bureau :
- Approuvent la convention de partenariat telle que présentée ;
- Autorisent le Président à la signer ainsi que toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président
Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

REÇU EN PREFECTURE
le 19/04/2023
Application agréée E-legalite.com
075_PL-004-250401072-20230413-DEL23_04_B3

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
13/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize-avril,
Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14h00 au domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
21	8 + 6	14
Total des voix : 14		

Date de convocation
31/03/2023

Délibération n°23_04_B3_05

Etaient présents :
6 représentants des communes (*1 voix chacun*) *:* **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Antoine FAURE** (Aups) ; **Arlette RUIZ** (Saint Julien le Montagnier) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac-Bellevue) ; **Bernard MAGNAN** (Valensole)

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale *: (1 voix chacun) :* **Michèle BIZOT-GASTALDI** : communauté de communes Provence Alpes Verdon ; **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon agglomération)

Ont donné pouvoir : **Jacques ESPITALIER** (Quinson) à Arlette RUIZ ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) à Jean-Pierre HERRIOU ; **Philippe MARANGES** (Castellane) à Bernard CLAP ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) à Michèle BIZOT-GASTALDI ; **Bruno BICHON** (Thorame-basse) à Jean-Marie PAUTRAT ; **Raymonde CARLETTI** (La Martre) à Christophe BIANCHI

Sollicitation de la dotation de l'Etat au titre du soutien à l'ingénierie du Parc – programme d'actions 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Charte du Parc du Parc naturel régional du Verdon,

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- D'approuver et valider la demande de subvention à la DREAL PACA pour un montant de **154 000 €** au titre du soutien à l'ingénierie du Parc – programme d'actions 2023 ;

- D'autoriser le Président à engager toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de l'action découlant de cette instance ;

- De donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président
Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

REÇU EN PREFECTURE
le 19/04/2023
Application agréée E-legalite.com
04_DE-004-250401072-20230413-DEL23_04_B3

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
13/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize-avril,
Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14h00 au domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
21	8 + 6	14
Total des voix : 14		

Date de convocation
31/03/2023

Délibération n°23_04_B3_06

Etaient présents :
6 représentants des communes (*1 voix chacun*) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Antoine FAURE** (Aups) ; **Arlette RUIZ** (Saint Julien le Montagnier) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac-Bellevue) ; **Bernard MAGNAN** (Valensole)

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : *(1 voix chacun) :* **Michèle BIZOT-GASTALDI** : communauté de communes Provence Alpes Verdon ; **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon agglomération)

Ont donné pouvoir : **Jacques ESPITALIER** (Quinson) à Arlette RUIZ ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) à Jean-Pierre HERRIOU ; **Philippe MARANGES** (Castellane) à Bernard CLAP ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) à Michèle BIZOT-GASTALDI ; **Bruno BICHON** (Thorame-basse) à Jean-Marie PAUTRAT ; **Raymonde CARLETTI** (La Martre) à Christophe BIANCHI

Adhésion 2023 à l'association Vélo Loisir Provence

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon,

Le Parc du Verdon et l'association Vélo Loisir Provence mène conjointement le projet du Verdon à vélo qui fête ses 10 ans cette année.
L'action de Vélo Loisir Provence s'est progressivement enracinée sur l'ensemble du territoire du Parc et permet de créer des liens entre professionnels du tourisme et collectivités locales. Le réseau d'itinéraires et la richesse des partenariats animés par Vélo Loisir Provence sont bénéfiques pour proposer une offre touristique porteuse de sens. Cette offre alimente les dynamiques de réseau autour de la destination Intense Verdon. Elle s'inscrit au cœur des enjeux de la prochaine Charte visant à promouvoir un tourisme de sobriété, sans empreinte carbone. Grâce à une offre diversifiée, accessible une grande partie de l'année et rayonnant sur l'ensemble du territoire, le tourisme à vélo représente un enjeu important nécessitant une animation dédiée.

Par ailleurs, l'association porte un projet à l'échelle des 2 territoires espaces valléens Luberon-Lure et Verdon pour réaliser un reportage à vélo qui vise à promouvoir les destinations et valoriser des initiatives locales et des projets qui contribuent à la réduction de l'impact environnemental, à la valorisation des savoir-faire locaux et du patrimoine ainsi qu'à démocratiser un tourisme responsable pour tous. Ce vélo reportage sera mené par le réalisateur Jérôme Zindy à l'automne 2023.

En 2022, la convention de partenariat triennale 2022-2024 a été présentée et votée au bureau du 28 avril. Celle-ci indique le versement d'une cotisation annuelle de 8 000€ permettant de soutenir le fonctionnement de l'association. Le Parc du Verdon assure la Vice-Présidence de l'association aux côtés du PNR du Luberon.

L'objectif de la délibération est de voter la cotisation à l'association Vélo Loisir Provence pour l'année 2023. En complément il est soumis le vote d'une participation exceptionnelle de 500 € complétant le financement du projet reportage à vélo mutualisé dans le cadre du projet inter-espaces valléens porté par Vélo Loisir Provence sur les territoires Luberon-Lure et Verdon.
Entendu l'exposé du Président,
Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :
- approuvent le renouvellement de l'adhésion du Parc du Verdon à l'association Vélo Loisir Provence au titre de l'année 2023, pour un coût de 8000 € ;
- valident le versement d'une aide exceptionnelle de 500 € au titre du projet vélo reportage ;
- autorisent le Président du Parc du Verdon à signer toutes pièces utiles à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président
Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

REÇU EN PREFECTURE
le 19/04/2023
Application agréée E-legalite.com
04_DE-004-250401072-20230413-DEL23_04_B3

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
13/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize-avril,
Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14h00 au domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
21	8 + 6	14
Total des voix : 14		

Date de convocation
31/03/2023

Délibération n°23_04_B3_07

Etaient présents :
6 représentants des communes (*1 voix chacun*) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Antoine FAURE** (Aups) ; **Arlette RUIZ** (Saint Julien le Montagnier) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac-Bellevue) ; **Bernard MAGNAN** (Valensole)

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : *(1 voix chacun) :* **Michèle BIZOT-GASTALDI** : communauté de communes Provence Alpes Verdon ; **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon agglomération)

Ont donné pouvoir : **Jacques ESPITALIER** (Quinson) à Arlette RUIZ ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) à Jean-Pierre HERRIOU ; **Philippe MARANGES** (Castellane) à Bernard CLAP ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) à Michèle BIZOT-GASTALDI ; **Bruno BICHON** (Thorame-basse) à Jean-Marie PAUTRAT ; **Raymonde CARLETTI** (La Martre) à Christophe BIANCHI

Adhésion à la fédération départementale 04 de la Ligue de l'enseignement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon,

Comme il le fait depuis plusieurs années, le Parc a besoin chaque année de mobiliser des services civiques (en moyenne 2 par an), en particulier sur des missions d'accompagnement du dispositif écogardes.

La ligue de l'enseignement (association loi 1901) peut porter les services civiques pour le Parc, car cette structure bénéficie d'un agrément national. Elle pourra nous aider au recrutement, à la définition de la mission, à la publication de l'offre. Elle prendra en charge le dossier administratif et le suivi financier. Elle assurera également la mise en place des journées de formations obligatoires pour les services civiques et pourra former les tuteurs.

Pour pouvoir mobiliser la Ligue sur ce sujet, il convient dans un premier temps de s'affilier à la fédération départementale 04 de la Ligue de l'enseignement pour un montant de 112,50 € (valeur 2023 révisable annuellement), et pour cela, de reconnaitre que nos projets convergent vers une même vision de la société, laïque, citoyenne et solidaire.

Il conviendra ensuite de signer avec elle et chacun des services civiques une convention tripartite de « volontaire en services civiques dans une structure d'accueil ». Un dispositif de l'Etat permet de les indemniser mensuellement et le Parc participera à leurs frais de vie en versant pour chacun une participation mensuelle de 111,38 € via la Ligue de l'enseignement (cette participation indexée sur le SMIC pourra évoluer à la marge par la suite). Les services civiques pourront être d'une durée de 8 mois maximum. Pour 2023, un service civique est prévu dans le cadre du dispositif écogardes et de ses financements.

La mission du service civique encadré par le coordinateur des écogardes et en relation avec les chefs de secteur consistera à coordonner les initiatives citoyennes de ramassage des déchets. Il participera à apporter un soutien logistique et un appui en communication. Ces opérations sont soutenues par la Région dans le cadre notamment de l'opération « Nettoyons le Sud ! ».

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau décident de :
- valider et d'approuver la cotisation 2023 à la fédération départementale 04 de la Ligue de l'enseignement
- autoriser le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de l'opération

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président
Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

REÇU EN PREFECTURE
le 19/04/2023
Application agréée E-legalite.com
075_PL-004-250401072-20230413-DEL23_04_B3

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

13/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize-avril,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14h00 au domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
21	8 + 6	14
Total des voix : 14		

Date de convocation
31/03/2023

Délibération n°23_04_B3_08

Etaient présents :

6 représentants des communes (*1 voix chacun*) *:* **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Antoine FAURE** (Aups) ; **Arlette RUIZ** (Saint Julien le Montagnier) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac-Bellevue) ; **Bernard MAGNAN** (Valensole)

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale *: (1 voix chacun) :* **Michèle BIZOT-GASTALDI** : communauté de communes Provence Alpes Verdon ; **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon agglomération)

Ont donné pouvoir : **Jacques ESPITALIER** (Quinson) à Arlette RUIZ ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) à Jean-Pierre HERRIOU ; **Philippe MARANGES** (Castellane) à Bernard CLAP ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) à Michèle BIZOT-GASTALDI ; **Bruno BICHON** (Thorame-basse) à Jean-Marie PAUTRAT ; **Raymonde CARLETTI** (La Martre) à Christophe BIANCHI

Réponse à l'appel à Propositions « GIEE 2023 en PACA - Volet 3 : Animation des Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental » pour l'animation du GIEE Essen'Sol porté par l'association d'agriculteurs AGRILINC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon

Un groupement d'une quarantaine d'agriculteurs du plateau de Valensole est mobilisé dans la démarche REGAIN et parmi ceux-ci, un collectif s'est structuré en 2019 dans une association AGRILINC avec 7 exploitations pour expérimenter et échanger autour des pratiques agricoles plus agroécologiques.

L'Etat a créé un label « Groupement d'intérêt économique et environnemental » (GIEE) pour reconnaître ces collectifs engagés dans le développement de pratiques agroécologique et de pratiques agricoles ayant un impact réduit sur l'environnement et les ressources. L'association Agrilinc a ainsi été labellisée « GIEE Essensol ».

Le Parc étant co-animateur du projet REGAIN avec la Chambre d'Agriculture du 04, AgroSYS, et la SCP, en particulier sur les volets sol et biodiversité, il a été proposé par les agriculteurs que le Parc les accompagne dans l'animation du GIEE sur la période 2020-2023, grâce à un apport en ingénierie et au portage d'un programme de recherches et d'expérimentations. L'Etat a financé cette action sur 3 ans, via un appel à projet de la DRAAF.

Le GIEE constitué étant très dynamique et ayant mené de nombreuses expérimentations couronnées de succès sur la période 2020-2023, il est proposé que le Parc poursuive son accompagnement du GIEE sur la période 2023-2026, ce qui constituerait une opportunité d'apporter sa contribution à ce sujet et également une reconnaissance du travail mené sur les pratiques agro-écologiques et le projet REGAIN. Les agriculteurs sont demandeurs et la Direction régionale de l'agriculture nous y encourage.

L'Etat-DRAAF ayant publié un nouvel appel à projets pour financer cet accompagnement sur une nouvelle période de 3 ans, il est proposé de répondre à cet appel à projets qui permettrait de financer l'animation du GIEE pour la période 2023-2026 grâce à la mobilisation de temps de travail de notre chargée de projet agroécologie, de la réalisation et le suivi d'expérimentations et d'actions de capitalisation et de communication sur les résultats obtenus et les pratiques expérimentées. Une convention de partenariat sera signée entre le Parc et l'association AgriLINC.

L'Etat a prévu des subventions accessibles à chaque GIEE d'un maximum 30 000 € sur 3 ans qui permettraient de financer une 30aine de jours d'intervention de notre chargée de projet agroécologie par an pendant 3 ans. et 5000 € / an pour l'animation, soit une trentaine de jour de travail / an.

La présentation est faite au bureau du contenu du projet et du budget prévisionnel de l'opération estimé à 36 972 € TTC pour 3 ans (mi- 2023-mi-2026).

… / …

REÇU EN PREFECTURE
le 19/04/2023
Application agréée E-legalite.com
75_PL-004-250401072-20230413-DEL23_04_B3

… / …

Considérant le plan de financement suivant :
Coût total TTC : ……36 972 €
Etat – DRAAF ……29 578 €
Autofinancement du Parc du *Verdon* ……*3 697 €*
Participation association AGRILINC ……*3 697 €*

Entendu l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement,
- décident de répondre à l'appel à projet de la DRAAF,
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers,
- autorisent le Président à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président
Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

23_04_B3_08

REÇU EN PREFECTURE
le 19/04/2023
Application agréée E-legalite.com
075_PL-004-250401072-20230413-DEL23_04_B3

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

13/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize-avril,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14h00 au domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
21	8 + 6	14
Total des voix : 14		

Date de convocation
31/03/2023

Délibération n°23_04_B3_09

Etaient présents :

6 représentants des communes (*1 voix chacun*) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Antoine FAURE** (Aups) ; **Arlette RUIZ** (Saint Julien le Montagnier) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac-Bellevue) ; **Bernard MAGNAN** (Valensole)

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : *(1 voix chacun) :* **Michèle BIZOT-GASTALDI** : communauté de communes Provence Alpes Verdon ; **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon agglomération)

Ont donné pouvoir : **Jacques ESPITALIER** (Quinson) à Arlette RUIZ ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) à Jean-Pierre HERRIOU ; **Philippe MARANGES** (Castellane) à Bernard CLAP ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) à Michèle BIZOT-GASTALDI ; **Bruno BICHON** (Thorame-basse) à Jean-Marie PAUTRAT ; **Raymonde CARLETTI** (La Martre) à Christophe BIANCHI

Réponse à l'appel à projet eau et biodiversité 2023 - accompagnement à la plantation de haies

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon

Le Parc naturel régional du Verdon porte depuis 2016 un programme de plantation de haies et d'alignements d'arbres sur le plateau de Valensole. Ce programme a abouti à la plantation d'un total de 10 km de haies et d'un pré verger de 3 000m², chez 30 agriculteurs.
Au vu de l'intérêt de cette opération, le Parc souhaite poursuivre le développement de l'implantation de haies et d'autres systèmes agroforestiers, sur le plateau de Valensole et sur les plaines des communes du nord du Var : Ginasservis, Saint Julien, La Verdière, Régusse, Moissac, Aups et Vinon sur Verdon.
Pour mener à bien ce nouveau programme de plantations, il est envisagé de répondre une nouvelle fois à l'appel à projet « eau et biodiversité » de l'Agence de l'Eau pour identifier les secteurs à forts enjeu biodiversité et qualité de l'eau (trame turquoise) sur les communes citées ci-dessus pour préparer de futures plantations en 2025, et continuer d'accompagner les projets de plantation sur les secteurs identifiés comme intéressants en 2021 sur le plateau de Valensole.

L'objectif principal de l'appel à projets est de participer à la reconquête de la biodiversité.
L'appel à projets offre la possibilité de proposer des projets (travaux ou études) pour la reconquête de la biodiversité des milieux aquatiques et humides. La prise en compte de la biodiversité terrestre est également ouverte aux milieux secs relevant de la trame turquoise – zone d'interaction entre la trame bleue et la trame verte – ou lorsqu'ils sont en lien avec l'amélioration de la circulation d'espèces inféodées aux milieux aquatiques.

Le dossier se décomposera donc en deux parties :

- Poursuite de l'accompagnement de porteurs de projet sur des zones de la trame turquoise du plateau de Valensole : l'objectif est d'accompagner 10 agriculteurs supplémentaires pour au moins 5 km de haies.
- Extension de l'animation sur les zones de grandes cultures des communes du nord du Var (Vinon-sur-Verdon, Ginasservis, Saint-Julien-le-Montagnier, La Verdière, Régusse, Moissac, Aups) qui ont un fort intéressant du point de vue de la biodiversité : l'objectif est d'étudier ce secteur en gardant la même entrée que pour le plateau de Valensole, à savoir via les plantations de haies : conforter et restaurer les continuités écologiques pour le Petit rhinolophe, espèce de chauves-souris emblématique du territoire et menacée, très dépendante du maintien d'éléments paysagers et dont la plupart des gîtes de reproduction dépendent du maintien de la qualité et de fonctionnalité de la trame turquoise.
- sur la base de la cartographie de la trame verte et bleue du Parc, des pratiques culturales et des enjeux de biodiversité : sensibiliser les agriculteurs de ces zones à la restauration des cours d'eau qui traversent ces plaines et de leur maillage paysager.

… / …

REÇU EN PREFECTURE
le 19/04/2023
Application agréée E-legalite.com
75_PL-004-250401072-20230413-DEL23_04_B3

… / …

Considérant le plan de financement suivant :

Cout total TTC : .....119 530,00 €
Agence de l'eau ..... 83 672,00 €
Agriculteurs ..... 19 500,00 €
Autofinancement Parc ..... 16 358,00 €

Entendu l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement,
- décident de répondre à l'appel à projet de la DRAAF,
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers,
- autorisent le Président à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

Le Président
Bernard CLAP

SYNDICAT MIXTE DE GESTION PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

23_04_B3_09

REÇU EN PREFECTURE
le 19/04/2023
Application agréée E-legalite.com
04_DE-004-250401072-20230413-DEL23_04_B3

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

13/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize-avril,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14h00 au domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
21	8 + 6	14
Total des voix : 14		

Date de convocation
31/03/2023

Délibération n°23_04_B3_10

Etaient présents :

6 représentants des communes (*1 voix chacun*) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Antoine FAURE** (Aups) ; **Arlette RUIZ** (Saint Julien le Montagnier) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac-Bellevue) ; **Bernard MAGNAN** (Valensole)

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : *(1 voix chacun) :* **Michèle BIZOT-GASTALDI** : communauté de communes Provence Alpes Verdon ; **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon agglomération)

Ont donné pouvoir : **Jacques ESPITALIER** (Quinson) à Arlette RUIZ ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) à Jean-Pierre HERRIOU ; **Philippe MARANGES** (Castellane) à Bernard CLAP ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) à Michèle BIZOT-GASTALDI ; **Bruno BICHON** (Thorame-basse) à Jean-Marie PAUTRAT ; **Raymonde CARLETTI** (La Martre) à Christophe BIANCHI

Marché analyse des sols du plateau de Valensole dans le cadre du projet Regain

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la commande publique
Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon,

REGAIN est un projet qui vise à accompagner les agriculteurs du plateau de Valensole dans la transition agroécologique par le développement de pratiques performantes, résilientes et préservant l'environnement :

- Améliorer la fertilité et la qualité des sols
- Préserver la biodiversité pour favoriser les services écosystémiques
- Diversifier les paysages agricoles
- Diminuer la dépendance aux intrants et optimiser leur utilisation
- Développer une plus grande valeur ajoutée sur les productions
- Développer la coopération et le transfert d'expérience entre agriculteurs
- Sécuriser la production dans un contexte de dérèglement climatique

Une nouvelle campagne d'analyses de sol doit être lancée pour suivre les parcelles déjà dans le projet et intégrer de nouvelles parcelles.

Une consultation a été lancée en procédure adaptée, décomposée en 3 lots :

- Lot n° 1 : Réalisation des analyses physico chimiques
- Lot n° 2 : Réalisation des analyses de la biomasse & activité microbienne et de la qualité des matières organiques
- Lot n° 3 : Réalisation des analyses de produits organiques

Entendu l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Autorisent le Président à signer le marché au titre du **lot 1 avec le laboratoire AUREA Agro sciences**, pour un montant global et forfaitaire de **8 764,80 €TTC** et pour une durée de 29 mois ;
- Autorisent le Président à signer le marché au titre du **lot n° 2 avec la société CELESTA LAB**, pour un montant global et forfaitaire de **32 991,60 € TTC** et pour une durée de 29 mois, ;
- Autorisent le Président à signer le marché au titre du **lot n° 3 avec la société CELESTA LAB**, pour un montant global et forfaitaire de **8 833,40 € TTC** et pour une durée de 29 mois, ;
- Autorisent le Président à signer tout avenant ou toute pièce qui s'avéreraient nécessaires à la bonne réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président
Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

REÇU EN PREFECTURE
le 19/04/2023
Application agréée E-legalite.com
04_DE-004-250401072-20230413-DEL23_04_B3

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
13/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize-avril,
Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14h00 au domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
21	8 + 6	14
Total des voix : 14		

Date de convocation
31/03/2023

Délibération n°23_04_B3_11

Etaient présents :
6 représentants des communes (*1 voix chacun*) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Antoine FAURE** (Aups) ; **Arlette RUIZ** (Saint Julien le Montagnier) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac-Bellevue) ; **Bernard MAGNAN** (Valensole)

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : *(1 voix chacun) :* **Michèle BIZOT-GASTALDI** : communauté de communes Provence Alpes Verdon ; **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon agglomération)

Ont donné pouvoir : **Jacques ESPITALIER** (Quinson) à Arlette RUIZ ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) à Jean-Pierre HERRIOU ; **Philippe MARANGES** (Castellane) à Bernard CLAP ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) à Michèle BIZOT-GASTALDI ; **Bruno BICHON** (Thorame-basse) à Jean-Marie PAUTRAT ; **Raymonde CARLETTI** (La Martre) à Christophe BIANCHI

Désignation de trois représentants du syndicat mixte de gestion du PNR Verdon à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Verdon

Le syndicat mixte du Parc du Verdon dispose de trois sièges au sein de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Verdon.
La composition de la CLE a été fixée par arrêté préfectoral du 15 septembre 2016, la durée du mandat des membres est de six ans, et a donc pris fin le 15 septembre 2022.

Un nouvel arrêté préfectoral doit être pris afin de fixer la composition de la CLE du SAGE Verdon. Il convient donc pour le syndicat mixte de désigner trois représentants.

Les représentants suivants avaient été désignés par la délibération n°20_09_B6_16 du 10 septembre 2020 : M. Bernard CLAP, M. Jacques ESPITALIER, M Jean-Pierre HERRIOU.

Dorénavant, afin d'éviter de devoir reprendre un arrêté préfectoral pour actualiser la composition de la CLE lors de chaque élection, la désignation doit se faire es qualité, et non plus de façon nominative. La nomination es qualité doit permettre d'identifier clairement la personne.

Entendu l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau désignent les représentants suivants :

- **Le Président du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon**
- **Le Vice-Président du syndicat mixte du Parc naturel régional du Verdon en charge de l'eau et des milieux aquatiques**
- **L'élu référent du « PAPI Verdon » secteur Var**

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président
Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
13/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize-avril,
Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14h00 au domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
21	8 + 6	14
Total des voix : 14		

Date de convocation
31/03/2023

Délibération n°23_04_B3_13

Etaient présents :
6 représentants des communes (*1 voix chacun*) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Antoine FAURE** (Aups) ; **Arlette RUIZ** (Saint Julien le Montagnier) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac-Bellevue) ; **Bernard MAGNAN** (Valensole)

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : *(1 voix chacun) :* **Michèle BIZOT-GASTALDI** : communauté de communes Provence Alpes Verdon ; **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon agglomération)

Ont donné pouvoir : **Jacques ESPITALIER** (Quinson) à Arlette RUIZ ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) à Jean-Pierre HERRIOU ; **Philippe MARANGES** (Castellane) à Bernard CLAP ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) à Michèle BIZOT-GASTALDI ; **Bruno BICHON** (Thorame-basse) à Jean-Marie PAUTRAT ; **Raymonde CARLETTI** (La Martre) à Christophe BIANCHI

Convention de partenariat avec la SCP validation du bilan 2022 et du programme opérationnel 2023

Le syndicat mixte du Parc du Verdon, gestionnaire du bassin versant du Verdon, porteur d'un SAGE et d'un Contrat rivière, a conclu en 2008 une convention de partenariat avec la SCP, pour la période 2008-2014, renouvelée pour les périodes 2014-2020 puis 2021-2023. Il est proposé de valider le bilan 2022 et le programme opérationnel prévisionnel de 2023.

Cette convention permet à la SCP d'apporter des moyens pour la gestion durable de l'eau du Verdon :
- moyens financiers (participation à l'autofinancement des projets d'assainissement, à hauteur de 350 000 €/an depuis 2018)
- moyens humains (30 jours d'expertise)

Il s'agit de la mise en œuvre concrète du principe de solidarité aval – amont, dont les élus du bassin du Verdon ont souhaité, dans le cadre du SAGE, la poursuite et le développement.
La convention cadre de partenariat se traduit par un programme opérationnel annuel défini conjointement entre le Parc et la SCP. Ce programme est décliné par une programmation annuelle d'actions.

Bilan 2022 :
- 122 621€ dépensés sur 350 000€ : 18 projets de stations d'épuration sont en cours sur le territoire.
- 3 jours sur 30 d'expertise (25 prévus) : 2 jours utilisés pour finaliser une étude sur des propriétés foncières (tunnels du bas Verdon), 3 jours pour analyse pédologique des zones humides.

Prévisionnel 2023 :
- Enveloppe financière : 18 projets sont proposés en financement pour le montant de l'enveloppe disponible : report des projets inscrits en 2022 et non soldés et inscription de principe des nouveaux projets : STEP du logis du Pin à la Martre, STEP de Bargème/la Roque-Esclapon, STEP de Chaumie à Colmars, STEP de Saint-Julien-le-Montagnier, STEP d'Aiguines, STEP de Rougon, STEP de Saint-Laurent-du-Verdon, STEP de la Palud-sur-Verdon, STEP de Châteauvieux, STEP de la Mourotte à la Verdière, STEP de Ginasservis, STEP de Thorame-Basse, STEP de Peyroules village, STEP de Castellane (Eoulx, Chasteuil), bornes de camping-car à Moustiers Sainte-Marie, toilettes sèches à Moustiers-Sainte-Marie, toilettes sèches à la Mescla à Rougon, toilettes sèches à Montmeyan.
  Un fond est prévu pour financer des bus scolaires allant visiter le site du Tholonet (3 000€)
- Fond d'aide au conseil : inscription de 5 nouveaux projets et poursuite du projet sur la conformité des ouvrages d'épuration avec le SAGE Verdon pour 35 / 30 jours (les jours de fond d'aide sont toujours en sous réalisation en raison de l'abandon de certain projet en cours d'année).
- Programme de répartition des financements prévu pour 2023 (susceptible d'être modifié par l'ordre de sollicitation des communes concernées et présentation des justificatifs et dossiers complets) dans le rapport.

Pour information un avenant est en cours de rédaction afin d'intégrer de nouveaux enjeux à la convention tels que des modalités d'accompagnement des problèmes quantitatifs et la mise en place d'une collaboration plus active sur certaines études, celui-ci devrait être présenté en comité syndical dès que possible.

Entendu l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du Bureau :
- valident le bilan 2022 et approuvent le programme prévisionnel 2023 ;
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président
Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

REÇU EN PREFECTURE
le 19/04/2023
Application agréée E-legalite.com
04_DE-004-250401072-20230413-DEL23_04_B3

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

13/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize-avril,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14h00 au domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
21	8 + 6	14
Total des voix : 14		

Date de convocation
31/03/2023

Délibération n°23_04_B3_13

Etaient présents :

6 représentants des communes (*1 voix chacun*) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Antoine FAURE** (Aups) ; **Arlette RUIZ** (Saint Julien le Montagnier) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac-Bellevue) ; **Bernard MAGNAN** (Valensole)

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : *(1 voix chacun) :* **Michèle BIZOT-GASTALDI** : communauté de communes Provence Alpes Verdon ; **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon agglomération)

Ont donné pouvoir : **Jacques ESPITALIER** (Quinson) à Arlette RUIZ ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) à Jean-Pierre HERRIOU ; **Philippe MARANGES** (Castellane) à Bernard CLAP ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) à Michèle BIZOT-GASTALDI ; **Bruno BICHON** (Thorame-basse) à Jean-Marie PAUTRAT ; **Raymonde CARLETTI** (La Martre) à Christophe BIANCHI

Convention de partenariat avec la SCP validation du bilan 2022 et du programme opérationnel 2023

Le syndicat mixte du Parc du Verdon, gestionnaire du bassin versant du Verdon, porteur d'un SAGE et d'un Contrat rivière, a conclu en 2008 une convention de partenariat avec la SCP, pour la période 2008-2014, renouvelée pour les périodes 2014-2020 puis 2021-2023. Il est proposé de valider le bilan 2022 et le programme opérationnel prévisionnel de 2023.

Cette convention permet à la SCP d'apporter des moyens pour la gestion durable de l'eau du Verdon :
- moyens financiers (participation à l'autofinancement des projets d'assainissement, à hauteur de 350 000 €/an depuis 2018)
- moyens humains (30 jours d'expertise)

Il s'agit de la mise en œuvre concrète du principe de solidarité aval – amont, dont les élus du bassin du Verdon ont souhaité, dans le cadre du SAGE, la poursuite et le développement.
La convention cadre de partenariat se traduit par un programme opérationnel annuel défini conjointement entre le Parc et la SCP. Ce programme est décliné par une programmation annuelle d'actions.

Bilan 2022 :
- 122 621€ dépensés sur 350 000€ : 18 projets de stations d'épuration sont en cours sur le territoire.
- 3 jours sur 30 d'expertise (25 prévus) : 2 jours utilisés pour finaliser une étude sur des propriétés foncières (tunnels du bas Verdon), 3 jours pour analyse pédologique des zones humides.

Prévisionnel 2023 :
- Enveloppe financière : 18 projets sont proposés en financement pour le montant de l'enveloppe disponible : report des projets inscrits en 2022 et non soldés et inscription de principe des nouveaux projets : STEP du logis du Pin à la Martre, STEP de Bargème/la Roque-Esclapon, STEP de Chaumie à Colmars, STEP de Saint-Julien-le-Montagnier, STEP d'Aiguines, STEP de Rougon, STEP de Saint-Laurent-du-Verdon, STEP de la Palud-sur-Verdon, STEP de Châteauvieux, STEP de la Mourotte à la Verdière, STEP de Ginasservis, STEP de Thorame-Basse, STEP de Peyroules village, STEP de Castellane (Eoulx, Chasteuil), bornes de camping-car à Moustiers Sainte-Marie, toilettes sèches à Moustiers-Sainte-Marie, toilettes sèches à la Mescla à Rougon, toilettes sèches à Montmeyan.
  Un fond est prévu pour financer des bus scolaires allant visiter le site du Tholonet (3 000€)
- Fond d'aide au conseil : inscription de 5 nouveaux projets et poursuite du projet sur la conformité des ouvrages d'épuration avec le SAGE Verdon pour 35 / 30 jours (les jours de fond d'aide sont toujours en sous réalisation en raison de l'abandon de certain projet en cours d'année).
- Programme de répartition des financements prévu pour 2023 (susceptible d'être modifié par l'ordre de sollicitation des communes concernées et présentation des justificatifs et dossiers complets) dans le rapport.

Pour information un avenant est en cours de rédaction afin d'intégrer de nouveaux enjeux à la convention tels que des modalités d'accompagnement des problèmes quantitatifs et la mise en place d'une collaboration plus active sur certaines études, celui-ci devrait être présenté en comité syndical dès que possible.

Entendu l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du Bureau :
- valident le bilan 2022 et approuvent le programme prévisionnel 2023 ;
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président
Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le